



# Mamirolle

## Actus

N° 26 - Février 2017



### Le repas des Seniors

#### Les municipales

Le repas des Seniors  
Conseil Municipal du  
07/12/16  
Conseil Municipal du  
14/12/16  
Etat Civil  
Forêt communale 2016-2035  
Formation affouagistes  
Les agents recenseurs  
infos déneigement

#### Les associations

AG du club des Retraités  
Collecte du Secours Catholique

#### Les scolaires

Un griot africain à l'école

#### Les entreprises

BGT Aménagements extérieurs



Le traditionnel repas des Seniors, organisé et servi par la Municipalité, a, cette année encore, connu un beau succès. Près de 90 convives, il en manquait malheureusement quelques-uns qui ont dû se désister en dernières minutes pour raison de santé.

Nous avons bien pensé à eux et leur souhaitons un prompt rétablissement.

Tous les autres convives étaient très en forme de l'avis de votre animateur préféré, Guy Prillard, roi de l'accordéon et fan de chapeaux. Ils ont beaucoup dansé et apprécié le repas concocté par le traiteur Roy-Thiébaud de Baume-les-Dames.

Cette année, deux surprises : Eric Alauzet, député du Doubs, est venu présenter ses vœux et, dans l'après-midi, Rachel, fille d'Odile et Marcel Baverel, a offert une démonstration de flamenco pour le plus grand plaisir de tous. Un grand merci à tous les deux. FM



## Conseil municipal du 07/12/16

### Budget forêt : signature d'un contrat de prêt

Pour financer l'acquisition des différentes parcelles boisées, décidée en 2016, il est opportun de recourir à un emprunt.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des trois propositions de prêt et en avoir délibéré, décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 37 500 €
- Durée : 7 ans
- Taux : 0.58 %
- Périodicité : annuelle
- Montant de l'échéance fixe annuelle : 5 454.05 €
- Frais de dossier : 75 €

### Signature du marché de travaux d'assainissement au lieu-dit «La Combe sur l'Epine»

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que dans le cadre de la réalisation des travaux d'assainissement au lieu-dit «La Combe sur l'Epine» et après analyse des différentes propositions reçues, il a été décidé de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ces travaux au cabinet d'études COQUARD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise SAS PELLEGRINI pour un montant de 64 552.40 € HT soit 77 462.88 € TTC
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches et à signer le marché de travaux avec cette entreprise
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents concourant à l'exécution de la présente délibération.

## Conseil municipal du 14/12/16

### Finances communales : budget prévisionnel 2017 de la ludothèque « La Toupie »

Monsieur le Maire présente le budget prévisionnel 2017 de la ludothèque « La Toupie » proposé par la Fédération Familles Rurales et qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à un montant de 8 868.54 €.

La participation prévisionnelle de la commune, avant subvention de la CAF, s'établit à 7 629.81 €.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver ce budget qui sera joint à la présente délibération lors de sa transmission au service du contrôle de la légalité de la Préfecture
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants liés à ce budget.

### Chemin des Prairies : extension du réseau d'eaux usées : signature de l'avenant n°1

Dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'eaux usées, chemin des prairies, Monsieur le Maire informe qu'à l'issue de la réunion de piquetage, il a été décidé de mettre en place une conduite DN 160 mm en lieu et place de la conduite DN 125 mm initialement prévue au marché et de procéder à la mise en place d'une boîte de branchement supplémentaire.

Monsieur le Maire présente l'avenant n°1 au marché de travaux lié à ces travaux supplémentaires d'un montant de 1 442.15 € HT soit 1 730.58 € TTC et précise que le montant total des travaux s'élève donc à 17 650.35 € HT soit 21 180.42 € TTC.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent les travaux de l'avenant et autorise le Maire à le signer avec l'entreprise SAULNIER.

### CAGB : Avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent

Dans le cadre de sa politique d'aide aux communes, le Grand Besançon, en lien avec la Ville de Besançon et le CCAS, s'est engagé dans une démarche de développement des groupements de commandes ouverts à l'ensemble des communes de l'agglomération. Un dispositif d'achat innovant consistant en une convention unique de groupement de commandes à caractère permanent a été mis en place le 13 juin 2016. Cette convention offre la possibilité aux communes du Grand Besançon d'adhérer ou non à des marchés publics destinés à satisfaire des besoins récurrents dans divers domaines d'achats. La possibilité de participer à ce dispositif a été proposée aux nouvelles communes issues de l'extension de périmètre de la CAGB au 1er janvier 2017.

Suite à ce recensement, afin d'intégrer les communes volontaires, il convient de mettre en place un avenant modificatif de la liste des membres, les autres dispositions de la convention restant inchangées.

Dans une logique de mutualisation et d'optimisation économique et qualitative des achats, une convention unique signée le 13 juin 2016 permet actuellement à 63 membres (51 communes et 12 membres « hors communes ») de se regrouper dans différents domaines d'achats.

#### 1. Rappel des principales caractéristiques du groupement permanent :

**Objet et périmètre :** il s'agit d'une convention unique ayant pour objet la constitution d'un groupement de commandes portant sur les marchés publics destinés à satisfaire des besoins récurrents (achats groupés de fournitures, services, prestations intellectuelles et travaux).

**Membres :** les membres sont le Grand Besançon, la Ville de Besançon, le CCAS de Besançon, l'EPCC Les 2 Scènes, la RAP La Rodia, l'ISBA, le SYBERT, le SMSCOT, le SMABLV, le SMPSI, le SM de l'Orchestre Victor Hugo Franche-Com-

té, le SM du Musée de Plein Air des Maisons Comtoises de Nancray, le Pôle métropolitain Centre Franche-Comté, et 51 communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

**Durée :** le groupement de commandes est constitué pour une durée indéterminée ; la convention prendra fin lors de l'extinction des besoins.

**Coordonnateur du groupement :** en fonction du domaine d'achat, le coordonnateur sera tantôt le Grand Besançon, tantôt la Ville de Besançon. Pour certains domaines, il n'est pas défini dans la convention et sera désigné ultérieurement par les membres des groupements de commandes concernés, en prenant notamment en compte la compétence exercée ainsi que le niveau d'expertise dans la famille d'achat.

## 2. Rappel du fonctionnement du dispositif de groupement permanent

L'adhésion au groupement n'engage pas les membres à participer à l'ensemble des procédures de marchés correspondant aux achats listés dans la convention. En effet, un adhérent pourra ne pas avoir de besoin pour certains marchés. Autre possibilité, un adhérent peut juger plus pertinent de passer une procédure séparée, notamment lorsque le projet impose des contraintes spécifiques.

Les membres sont sollicités en amont de chaque consultation, sur leur participation au groupement et sur la nature de leurs besoins, le cas échéant.

L'engagement d'un membre dans une procédure de marché groupé signifie qu'il s'engage à commander les prestations exclusivement auprès du titulaire de ce marché et pendant toute la durée du marché.

## 3. Evolution du dispositif pour intégrer des nouveaux membres suite à l'extension de périmètre de la CAGB au 01/01/2017

Les nouveaux membres potentiels du groupement ont été consultés en fin d'année 2016 afin de donner leur accord de principe quant à leur adhésion au dispositif : nouvelles communes entrantes ainsi que certains syndicats intercommunaux.

La liste des nouveaux membres étant désormais établie, chaque membre du groupement est invité à délibérer sur l'avenant n°1 permettant de modifier la liste des membres de la convention. La convention ainsi modifiée entrera en vigueur après délibération de l'ensemble des membres sur le début de l'année 2017.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes permanent modifiant la liste originelle des membres,
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes permanent,
- s'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires, le cas échéant.

## Détermination du nombre d'affouagistes et fixation du tarif des lots d'affouage

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que par délibération n°2016/98 en date du 29 novembre 2016, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les lots de bois aux particuliers par tirage au sort.

Il précise qu'à l'issue de la période d'inscription, 60 affouagistes se sont inscrits en mairie pour bénéficier d'un lot de bois.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant de la taxe d'affouage à 55 € le lot.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- de fixer le nombre d'affouagistes à 60 personnes
- de fixer le montant de la taxe d'affouage à 55 € le lot.

## Renouvellement CUI CAE de Peggy RUFFIN

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2016/07 en date du 26 janvier 2016, le Conseil Municipal a décidé de recruter Madame RUFFIN Peggy en contrat Unique d'Insertion sur un emploi d'animatrice de bibliothèque pour une période de 1 an allant du 1er février 2016 au 31 janvier 2017.

Ce contrat arrivant à échéance et la durée maximale des conventions CUI CAE étant de 24 mois, Monsieur le Maire propose de procéder à un deuxième et dernier renouvellement, pour une durée d'un an, du contrat de Madame RUFFIN Peggy soit jusqu'au 31 janvier 2018.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de renouveler le contrat de Madame RUFFIN Peggy pour une durée d'un an allant du 1er février 2017 au 31 janvier 2018.
- décide que Madame RUFFIN Peggy exercera ses fonctions à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures.
- autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat Unique d'Insertion, CAE ainsi que tous documents nécessaires au renouvellement de son contrat.

## Etat Civil

### Décès

- Le 17/12/2016 : Odile ROUSSEL-GALLE, née en 1918
- Le 24/12/2016 : Blanche DARTEVELLE, née en 1920

# Aménagement de la forêt communale pour la période 2016-2035

## Quelques mots sur l'aménagement

L'aménagement forestier de la commune de MAMIROLLE est le document cadre de la gestion forestière de notre forêt communale relevant du régime forestier. Couvrant la période 2016- 2035, il a été réalisé par les services de l'Office National des Forêts en particulier M. Laurent BESANCON, cadre technique forestier chargé du projet aménagement. **L'aménagement garantit une gestion et un renouvellement durables de notre forêt.**

L'élaboration de l'aménagement est encadrée par le schéma régional d'aménagement (SRA) des forêts des collectivités qui décline :

- Les engagements nationaux et internationaux de la France dans la gestion durable des forêts ;
- Les orientations nationales d'aménagement et de gestion ;
- Les documents directeurs de l'état à l'échelle de chaque région.

L'établissement du document d'aménagement est obligatoire pour toutes les forêts publiques qui relèvent du régime forestier. Le code forestier attribue à ce document la valeur d'une garantie de gestion durable. L'article L 1<sup>er</sup> du code forestier dispose que « *la politique forestière a pour objet d'assurer la gestion durable des forêts* » et que celle-ci « *garantit leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire actuellement et pour l'avenir les fonctions économiques, écologiques et sociales pertinentes au niveau de notre territoire, sans causer de préjudices à d'autres écosystèmes* ».

**L'aménagement intègre la politique forestière nationale, les orientations régionales, les intérêts et les demandes des propriétaires et du public.**

La connaissance du milieu est déterminante pour la mise en œuvre d'une gestion forestière durable : données topographiques et climatologiques, nature du sous-sol, cartes de la végétation, état des peuplements forestiers.

En date du 19 Octobre 2016, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le nouvel aménagement forestier communal pour les vingt prochaines années.

## Comment est-il élaboré ?

La commune est étroitement associée à son élaboration via trois étapes de concertation :

1. Un premier contact sous la forme d'une réunion (18/09/2015) qui a pour objet d'expliquer aux élus la démarche globale d'élaboration avec les points suivants :
  - Bilan de l'aménagement précédent 1995-2015
  - Définition du parcellaire soumis au régime forestier
  - Premiers souhaits de la commune.

2. Un point intermédiaire (2<sup>ème</sup> réunion 17/05/2016) au cours duquel l'aménagiste expose l'état des lieux en présentant les résultats essentiels sur l'étude foncière, le bilan de la gestion précédente. Il propose différents scénarios de gestion. Après discussions et échanges, un scénario est choisi par les participants (conseil municipal, comité consultatif environnement et développement durable, ACCA de Mamirolle).
3. Une présentation finale (3<sup>ème</sup> réunion 19/10/2016) en conseil municipal en vue de son approbation via une délibération.

## Contenu de l'aménagement forestier communal

### Evolution de la surface forestière communale soumise au régime forestier

Avec le nouvel aménagement, la surface soumise passe de 162,16 ha à 165,66 ha soit une augmentation de 3,50 ha qui se compose de 5,3955 ha de surfaces additionnelles et de 1,8955 ha de surfaces extraites du régime forestier. L'essentiel des surfaces additionnelles se compose de parcelles acquises par la commune soit 2,06 ha et de nouvelles surfaces intégrées pour 3,3355 ha.

Les surfaces extraites sont liées à l'emprise des lignes à haute tension ou à un principe de précaution.

D'autres surfaces acquises récemment par la commune seront intégrées à l'aménagement dans le cadre d'une modification à intervenir dans 3 à 5 ans.

### Le contexte

Notre forêt est essentiellement feuillue (hêtre et chêne sessile), elle connaît une phase de vieillissement qu'il est indispensable de contrôler. Il convient de poursuivre le renouvellement des futaies adultes de hêtres à un niveau au moins comparable à celui engagé depuis 40 ans. Il est primordial de restaurer la présence du chêne sessile qui a tendance à disparaître au profit du hêtre ; cette orientation répond aussi à une anticipation des effets attendus du changement climatique.

Pour notre forêt, l'enjeu de production est moyen sur 102ha et fort sur 54ha.

### Bilan de l'aménagement précédent

Il a été correctement suivi en matière de régénération, 20,93 ha terminés sur 22,97 ha prévus (89% du programme). Les prélèvements ont été conformes aux prévisions avec une récolte de 16 932 m<sup>3</sup> pour une prévision de 16 464 m<sup>3</sup>, soit un taux de réalisation de 103 %. Dans ce total, les volumes récoltés en chablis ne représentent que 4,5%. Ces prélèvements de 5,2 m<sup>3</sup>/ha/an sont inférieurs à l'accroissement naturel moyen de notre forêt de 6,2m<sup>3</sup>/ha/an.

En terme économique, le montant des recettes brutes totales sur la période 1995-2015 (€ constant 2015) est de 659 874 € avec un niveau d'investissement de 103 384 €. Déduction faite des frais d'exploitation (18 134 €) et des frais de garderie (70 094 €), les recettes nettes pour la

commune se montent à 468 262 € soit un produit de 22 298 € par an ou 27,6€/m<sup>3</sup>/an ou 137,5€/ha/an.

### Principaux objectifs de l'aménagement forestier

- Régénérer 28,71ha de parcelles matures (hêtre), ruinées ou malades (frêne) avec comme essence – objectif principale le chêne sessile accompagné du hêtre, des érables planes et sycomores, du douglas, du sapin pectiné.
- Préserver la proportion de chênes sessiles au canton de la Fougère dans les coupes de préparation et d'amélioration.
- Poursuivre les éclaircies dynamiques dans les jeunes futaies résineuses.
- Initier les premières interventions dans les perchis feuillus.
- Créer une route forestière en parcelle 2 (La Daguenne).

### Eléments du futur plan d'actions

1. **Pour les récoltes :** Régénération artificielle pour le chêne sessile, les érables et le douglas et régénération naturelle pour le hêtre. Passage en coupe tous les 10-11 ans en amélioration/préparation/irrégulier et tous les 7 à 8 ans dans les jeunes peuplements feuillus et résineux. La récolte prévisible est de 965 m<sup>3</sup>/an (bois d'œuvre + bois de chauffage).
2. **Pour les travaux :** Achèvement des travaux dans les parcelles déjà ouvertes (3,23 ha) et mise en œuvre de travaux progressifs dans les parcelles du groupe de régénération (28,71 ha). Régénération par plantation pour le chêne sessile, les érables et le douglas. Régénération progressive pour le hêtre et le sapin pectiné.

### Bilan prévisionnel

**Le bilan économique prévisionnel devrait se concrétiser par un solde excédentaire comparable à celui de la période précédente, malgré un niveau de réinvestissement supérieur (198 000 €) sur 29,19 ha. Les prélèvements seront de l'ordre de 965 m<sup>3</sup>/an pour une production biologique estimée à 988 m<sup>3</sup>/an.**

Dominique MAILLOT  
Réfèrent territorial COFOR 25

## Formation des affouagistes

Une vingtaine d'affouagistes de Mamirolle et deux venus de Nancray ont participé à une session d'initiation à la sécurité des affouagistes d'une demi-journée organisée par le réfèrent territorial des communes forestières en partenariat avec Proforêt (association des entrepreneurs de travaux forestiers).

Cette session a été animée par Ludovic NENNING agent de développement et Sylvain PERNET bûcheron, tous deux membres de Proforêt avec la participation de Raphaël MEGRAT, agent territorial de l'ONF.



L'objectif de la formation était de rappeler les conseils de sécurité et les bons gestes afin d'éviter de se mettre et de mettre d'autres personnes en danger. Les affouagistes en tant qu'acteurs de la sylviculture sont tenus de respecter les règles de sécurité imposées aux professionnels et de porter les équipements de protection individuelle (EPI) (vêtements, casques, chaussures). Une démonstration d'abattage et de découpe a conclu cette matinée de sensibilisation très appréciée des participants.

Cette session était la 9<sup>ème</sup> organisée sur le département à l'initiative de l'association des communes forestières du Doubs (COFOR 25). Pour l'ensemble des sessions de cet automne, ce sont 200 personnes qui auront été sensibilisées aux risques inhérents à la pratique de l'affouage.

Dominique MAILLOT  
Garant de la forêt municipale

## Recensement 2017

Le recensement de la population a lieu du  
**19 janvier au 18 février 2017**

Il est obligatoire et confidentiel.

Vous pourrez répondre par internet. Ce sera plus rapide plus facile et encore plus confidentiel. Nos agents vous en expliqueront les modalités.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez utiliser les questionnaires papier que votre agent recenseur viendra récupérer.

Pour mieux vous les présenter, voici leur carte officielle.

Merci de leur réserver le meilleur accueil.

Ernest Coppola



## Infos déneigement

**A** Mamirolle, les rues ne sont pas systématiquement salées. Seules celles à pente dangereuse le sont.

**L**e déneigement des trottoirs ou banquettes est à réaliser par les propriétaires ou les locataires devant leur maison jusqu'au caniveau. En cas de verglas, ils sont tenus de mettre du sable, des cendres ou de la sciure devant leurs habitations. (Arrêté municipal N°2011-01).

**P**endant la période hivernale, afin que les agents puissent déneiger en toute sécurité, l'éclairage public ne sera éteint que de 23h00 à 4h00.

## Collecte SOS Hiver du Secours Catholique les 3, 4 et 5 février 2017

**C**omme chaque année, le Secours Catholique organise sa collecte SOS Hiver.

Cette collecte est effectuée par des bénévoles du village faisant du porte à porte, en binôme, pour récupérer les dons de vivres et d'argent qui seront distribués au cours de l'année 2017 aux plus démunis du secteur par l'équipe du Secours Catholique basée à Saône.

D'avance merci pour votre générosité.

Bernard Chanez  
Responsable sur Mamirolle

## Oyez, oyez, Assemblée Générale du Club des Retraités

**L'**assemblée générale se tiendra

**le vendredi 24 février 2017**

**à 15 h 00 - Salle des fêtes annexe**

A cette occasion, les projets 2017 seront présentés.

Les nouveaux et nouvelles adhérent(e)s seront les bienvenu(e)s.

La cotisation annuelle s'élève à 17 €.

Le Président  
Gabriel Tholomier

## Un griot africain à l'école

En lien avec le travail scolaire réalisé sur l'Afrique, Olivier Kakou, originaire de Côte d'Ivoire, de l'association «Oeil de lynx», a été invité pour donner un spectacle de contes africains aux enfants de l'école maternelle et à 4 classes de l'école élémentaire le 16/01/17 (deux classes étant en sortie ski). Cette prestation a été rendue possible grâce à la mutualisation «école élémentaire et école maternelle» et à la participation de 300 € de l'Amicale des Parents d'Elèves, ce qui a permis de réduire à 3 € le coût par élève. Les enseignantes les en remercient.

C'est dans une ambiance colorée et musicale, s'accompagnant avec des instruments africains : Djembé, bongo... qu'Olivier a partagé avec les enfants des contes traditionnels africains mais également des contes originaux qu'il a composés : «Fiouou dah», «Anta et son meilleur ami le ciel», «Le vieil homme et ses trois fils».

Les enfants ont adoré le spectacle. Ils ont écouté, joué avec différents instruments et l'on peut dire que la force d'évocation du «griot-conteur» les a littéralement transportés du froid de chez nous à la chaleur de l'Afrique.

FM



## BGT : Bruno Gagnier Travaux

### Entreprise d'aménagements extérieurs

Après quelques années dans l'immobilier comme marchand de biens et dans l'investissement locatif, M. GAGNIER, fort d'une expérience de 12 ans comme conducteur d'engins dans l'entreprise de travaux publics Bonnefoy à Saône, se recentre sur les travaux d'aménagements extérieurs et crée à Mamirole son auto-entreprise BGT en 2015.



Equipé d'une mini-pelle et d'un camion-benne, il réalise les travaux suivants :

- Terrassement pour piscine, garage ou autres.
- Nivellement, aménagement et embellissement de terrains et espaces paysagers.
- Création de chemins d'accès et de parkings.
- Dallage et pavage de cours, pose de bordures.
- Etude et mise en place de systèmes d'assainissement non collectifs (micro-station d'épuration).
- VRD raccordements divers des maisons individuelles
- Pause d'éléments préfabriqués pour murs de soutènement
- Evacuation de terre et autres déblais en décharge.

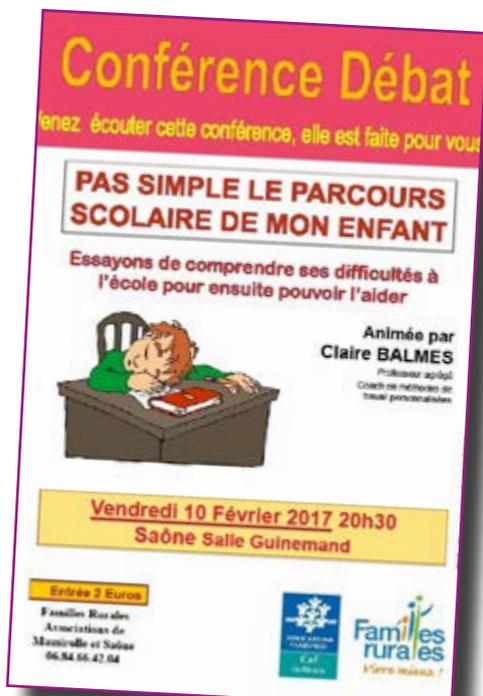
M. Gagnier travaille la plupart du temps seul mais parfois en collaboration avec M. Julien de «Julien Travaux Paysagers», son voisin, car ils sont complémentaires sur certains chantiers.

BGT intervient sur tout le secteur, sur devis (gratuit).

Contact : Tél. 07 85 28 01 37 - Mail : bgtravaux@orange.fr

FM





## Renseignements Mairie

### Horaires d'ouverture au public

Lundi, mardi, jeudi, vendredi..... 10h à 12h  
 Mercredi ..... 10h à 12 h et 14h à 16h  
 Samedi (semaines impaires)..... 9h à 12h

### Coordonnées de la mairie

Téléphone ..... 03 81 55 71 50  
 Fax ..... 03 81 55 74 61  
 Mail ..... mairie@mamirolle.com  
 Blog ..... <http://mamirolle.over-blog.fr>  
 Allo urgence mairie ..... 07 85 47 80 78

### MAMIROLLE Actus

Directeur de publication : D. Huot  
 Responsable de rédaction : F. Martin  
 Equipe de rédaction : N. Anzalone - C. Bourgoin  
 S. Seyer - C. Manganoni  
 Correcteurs : N. Léchine - J. Duquet



Tous les jeudis

Les jeudis 9 et 23 février

- **03/02/17 : Bienvenue au restaurant .....** Ludothèque La Toupie  
9h00 à 11h30 - Salle du périscolaire
- **04/02/17 : Spectacle de magie.....** Somb'r'Sai café  
20 h 00 - Repas sur réservation tél. 03 81 55 72 76 ou sombrsai@orange.fr
- **04/02/17 : «Il court, il court le muret» .....** A vos Masques  
20h30 - Salle des Fêtes
- **04/02/17 : Journée Portes Ouvertes .....** ENIL  
9h00 à 17h00 - ENIL et ENIL BIO - Mamirolle
- **04/02/17 : Gymnase de Saône .....** ESM HANDBALL  
15h30 - Filles < 13 ans / Monts de Gy - Championnat Honneur Régional  
17h00 - Filles B < 16 ans / Monts de Gy - Championnat Honneur Régional  
19h00 - Seniors Filles C / Levier - Championnat Honneur Régional  
21h00 - Seniors Filles B / Pontarlier - Championnat Excellence Régional
- **05/02/17 : Théâtre : «Il court, il court le muret».....** A vos Masques  
15h00 - Salle des Fêtes
- **05/02/17 : Gymnase de Saône .....** ESM HANDBALL  
10h00 - Garçons < 13 ans / Palente - Championnat Honneur Régional  
14h00 - Filles A < 15 ans / Gray - Championnat Promotion Régional  
15h45 - Filles < 18 ans / Gray - Championnat Excellence Régional
- **10/02/17 : Pas simple le parcours scolaire .....** Familles Rurales  
20h30 - Salle Guinemand à Saône - Par Claire Balmes, professeur agrégé
- **11/02/17 : Repas dansant.....** ESM HANDBALL  
20h30 - Espace du Marais-Saône - Réserv. MC Viennet : tél. 06 80 11 23 72
- **11/02/17 : Gymnase de Mamirolle.....** ESM HANDBALL  
15h00 - Filles A < 15 ans / Pouilley-les-Vignes - Champ. Promotion Régional  
16h30 - Filles B < 15 ans / Rioz - Championnat Honneur Régional  
18h30 - Seniors Filles A / ASCAP (Pays de Montbéliard) - Champ. National 3
- **12/02/17 : Gymnase de Saône .....** ESM HANDBALL  
10h00 - Filles C < 11 ans / Pouilley-les-Vignes - Champ. Honneur Départem.  
11h15 - Filles B < 11 ans / Orchamps-Vennes - Champ. Promotion Départem.  
14h00 - Garçons < 11 ans / Belfort et ASCAP - Champ. Excellence Départem.
- **14/02/17 : Carnaval bisous et calinoux.....** Bébé-livres  
10h30 à 11h30 - Bibliothèque municipale «Ma Bulle» - Galerie commerciale.
- **17/02/17 : Bienvenue au restaurant .....** Ludothèque La Toupie  
9h00 à 11h30 - Salle du périscolaire
- **24/02/17 : Assemblée Générale .....** Club des Retraités  
15h00 - Salle des fêtes annexe
- **26/02/17 : Gymnase de Saône .....** ESM HANDBALL  
16h00 - Seniors Filles A / Seltz - Championnat National 3

